19e ANNÉE. — N° 109 | 20 CENTIMES LE NUMÉRO. | SAMEDI 27 SEPTEMBRE 1879.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 18 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16m matin.	4 h. 40 m matin.	6 h. 15 m matin.	7 h. 17 m matin.	7 h. 45 m matin.	9 h. 16 matin.	11 h. 42 matin.	9 h. 52 matin.	12 h. 51 matin.
5 h » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20m soir.	8 h. 8m soir.	5 » 52 m soir.	4 » 39m »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	— —	— —	11 » 7 » »	2 » 48 soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. « m matin. Arrivé à Cahors — 8 h. 56 m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15m matin.

Cahors, 27 Septembre.

L'*Agence Havas* communique aux journaux la note suivante :

« Les paroles prononcées par le ministre de l'intérieur au Lomont, ont été inexactement rapportées, et la presse hostile en a profité pour se livrer à des appréciations absolument contraires à la vérité. Le discours du ministre n'avait fait que mettre en relief et affirmer une fois de plus, la politique réservée et pacifique du gouvernement. »

Un article du *Times* manifeste le ferme espoir que le voyage du prince de Bismarck, à Vienne, consolidera la paix de l'Europe, en assurant l'application pleine et entière du traité de Berlin. Nous constatons ce jugement, en y trouvant l'indice d'une approbation indirecte donnée par l'Angleterre à l'accord de l'Allemagne et de l'Autriche contre les projets russes. Une dépêche transmise de Vienne au *Journal des Débats*, confirme nos prévisions. Elle annonce, en effet, que la reine d'Angleterre a envoyé à l'empereur François-Joseph une lettre autographe lui exprimant : 1° sa satisfaction de voir le baron de Haymerlé au poste de ministre des affaires étrangères ; 2° « sa joie de voir se consolider les bons rapports entre l'Autriche et l'Angleterre. » Sa Majesté britannique fait-elle contre mauvaise fortune, bon cœur, ou est-elle réellement satisfaite ? C'est ce que nous ne saurions dire. Ce qui est certain, c'est que le Foreing-Office affectera d'établir qu'il n'a qu'à se féliciter des pourparlers des deux gouvernements d'Allemagne et d'Autriche. C'est l'assurance du maintien de la paix.

REVUE DES JOURNAUX

Le Globe.

Tout le monde a lu et commenté les paroles récemment prononcées dans le Midi par M. le ministre de l'instruction publique et par l'homme qui, pour employer ses propres expressions, s'est fait spontanément le premier soldat de sa cause, M. Paul Bert. Aujourd'hui, ce sont de nouvelles paroles qui nous parviennent, nouvelles non pas seulement par leur date, mais par leur signification.

Cette fois, les inventeurs du Kulturkamf français n'ont pas pris la peine d'envelopper les hardiesses inquiétantes de leur progrmme dans le vêtement spécieux des phrases rassurantes. Le grand mot a été lâché. M. Paul Bert a dit sans ambages : L'ennemi c'est le catholicisme, et il a ajouté : Contre le catholicisme, nous allons commencer la guerre à outrance.

A l'heure même où M. Ferry et M. Paul Bert lancent dans le pays cette déclaration de guerre, l'écho nous apporte d'autres paroles et d'autres bruits dont la coïncidence peut apparaître aux esprits les moins pessimistes comme un symptôme fâcheux.

A Paris, à l'occasion de l'anniversaire de la République, c'est un publiciste révolutionnaire qui choisit, pour déclarer au gouvernement une guerre sans merci, le lieu même où l'un des chefs de cette politique a jeté les premières semences de son influence et de sa popularité.

A Marseille, c'est le discours ouvertement révolutionnaire de M. Louis Blanc, exposant, aux applaudissements de nombreux auditeurs, un plan de campagne contre cette même politique.

A Marseille encore, ou, pour mieux dire, d'un bout à l'autre de nos provinces méridionales, c'est le voyage triomphal de l'ancien chef du parti révolutionnaire, que la sagesse d'électeurs malheureusement trop peu nombreux a naguère empêché de reprendre le rôle auquel il aspire.

Certes, ce n'est pas un sentiment d'ombrageuse intolérance qui nous pousse à constater et à grouper ces faits. Nous n'y voulons voir, au contraire, qu'une preuve de l'excellence de nos institutions qui peuvent, sans danger pour la tranquillité publique, permettre des manifestations de ce genre. Cette tolérance est le propre des gouvernements libres et le privilége des gouvernements forts.

Mais puisque la sécurité est le privilège de la force, on peut se demander si le gouvernement ne se fait pas illusion en croyant que ce privilège lui appartient.

La première condition de la force, en effet, c'est, pour les gouvernements comme pour les leviers, d'avoir un point d'appui. Or, dans l'état actuel des choses, nous nous demandons où sera demain, où est aujourd'hui le point d'appui du gouvernement.

Pour accomplir son œuvre, c'est-à-dire pour rester fidèle à l'esprit sagement progressif de nos institutions, le gouvernement doit résister à l'entraînement des doctrines révolutionnaires, et soustraire le pays à l'influence de ces doctrines. S'il veut y réussir, il n'a pas trop de toutes ses forces; Car l'effort de la résistance doit se mesurer à celui de l'entraînement.

Pour soutenir cet effort, le gouvernement n'a qu'un point d'appui ; l'élément républicain modéré, qui, dans le pays aussi bien que dans les Chambres, se rattache sciemment et résolument aux traditions de prudente fermeté léguées à la France par les hommes qui l'ont faite ce qu'elle est aujourd'hui. Or, si cet élément lui manque à la fois dans les Chambres et dans le pays, qu'elle sera, nous le demandons, la situation du gouvernement? Privé de son unique point d'appui, ne restera-t-il pas en l'air, comme par le miracle d'un équilibre aussi instable que fragile? On sait qu'elle est la durée de ces miracles, et la fatalité des résultats qui les suit.

En présence de ces éventualités dont la logique des choses fera d'elle-même des certitudes, on peut s'étonner de voir des hommes du gouvernement se faire les collaborateurs inconscients, nous voulons le croire, en greffant de leur propre main une guerre religieuse sur la guerre sociale que le parti révolutionnaire cherche à organiser.

Journal des Débats.

Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire,

disait Boileau à Louis XIV. Nous serions tentés d'adresser une invocation du même genre aux innombrables orateurs qui parlent à la fois à Montbéliard, à Perpignan, à Marseille, à Cette, etc. Ces discours sont les uns fort beaux, les autres curieux et instructifs ; convenablement espacés, ils ne manqueraient pas de produire l'effet dont ils sont dignes ; mais ils s'étouffent les uns les autres, et l'étroitesse d'un journal nous oblige à faire un choix dans ce *Conciones* d'un nouveau genre.

Ce choix est difficile, car tout mériterait également d'être reproduit. Pourquoi M. Louis Blanc, qui n'y était pas obligé, a-t-il choisi tout juste ce moment de crise oratoire pour prononcer un discours à Marseille ? Il aurait mieux fait d'attendre et de nous laisser respirer pendant quelques jours. Son discours est fort long, ce qui lui assure de ne point passer inaperçu, mais non pas d'être lu. Il traite de tant de choses diverses ! Toutes les réformes possibles et imaginables y sont proposées ! Un volume nous suffirait à peine pour discuter brièvement un aussi grand nombre de questions ! Et pourtant M. Louis Blanc ne fait que commencer sa tournée pastorale. De Marseillle, le télégraphe nous annonce qu'il se rend à Cette. Est-ce qu'il y prononcera un second discours aussi developpé que le premier ? Est-ce que de Cette il ira ailleurs, toujours parlant, toujours accompagné de sténographes, toujours poursuivi pas les oreilles de l'*Agence Havas?* Nous nous demandons, après tout ce qu'il a déjà dit, comment il peut lui rester encore quelque chose à dire.

O hauteur ! ô profondeur ! ô incommensurable largeur ! comme s'exprime Bossuet en parlant de Dieu lui-même qui, tire sans cesse d'un fonds inépuisable de nouvelles créations. Nous nous perdons dans cette immensité, et nous ne sommes pas les seuls. M. Blanqui paraît avoir éprouvé, en arrivant à Marseille, une impression du même genre. Il a trouvé la grande ville enfiévrée par la grande, la grandissime parole de M. Louis Blanc. Tous les échos étaient encore retentissants et lui ont renvoyé de telles clameurs, que le pauvre vieillard en a été littéralement abasourdi. Habitué au silence de la prison, il n'est pas encore fait au tapage de la liberté. On lui a offert des bouquets qu'il a gracieusement acceptés. On lui a demandé des discours, et il a essayé d'en faire ; mais la voix lui a manqué. M. Blanqui s'est montré sur un balcon ; une foule immense se pressait au-dessous. Les uns assurent qu'il a parlé, les autres soutiennent qu'il n'a rien dit ; mais les uns et les autres conviennent de bonne foi qu'ils n'ont rien entendu du tout. Le soir, banquet démocratique. M. Blanqui était assisté par le directeur de la *Marseillaise*. Au dessert, il a cru l'occasion bonne et il a manifesté l'intention de se mesurer avec les souvenirs laissés par M. Louis Blanc. Les dépêches racontent que le bruit était déjà tel autour de la table, qu'il n'a pas pu faire entendre une syllabe. Ces populations du Midi ont la bienveillance si expansive et la sympathie si bruyante, qu'on en est écrasé. M. Blanqui s'est retiré ; M. Henri Maret a protégé et accompagné sa retraite. « Néanmoins, ajoute la dépêche pour nous rassurer, le banquet a continué. » C'est à peine si on s'est aperçu de la disparition de M. Blanqui.

Nous le répétons. M. Blanqui est un homme de goût, et il n'est pas le seul qui ne trouve absolument rien à ajouter à l'avalanche de haragues dont nous avons *ex abrupto* été assaillis. Nous disions, il y a deux ou trois jours à peine, que les vacances actuelles étaient relativement silencieuses ; comment aurions-nous pu nous attendre à ce que l'éloquence prît tout d'un coup une si ample revanche ? Nous ne disons plus rien, nous nous gardons de réclamer encore. Cependant nous entendrions avec intérêt M. Blanqui, s'il retrouve la voix. Les discours qu'il a prononcés à Bordeaux ressemblent trop à des proclamations ; c'est court, c'est sec, c'est insuffisant pour nous faire pénétrer dans la pensée de l'orateur. M. Blanqui s'est contenté de nous dire que M. Grévy était un tyran et que nous gémissions sans nous en douter, sous le plus honteux despotisme. Voilà qui est grave ! Comment sortir de cet esclavage avilissant ? Que faut-il faire ? Nous sommes prêts ! M. Blanqui, après le terrible avertissement qu'il nous a donné, daignera-t-il nous conseiller ? Qu'il s'exerce à l'élocution discursive, qu'il apprenne d'un bon maître, de M. Louis Blanc, par exemple, l'art de filer lentement, méthodiquement, solennellement une quenouille oratoire. Nous serions heureux de l'écouter.

Liberté.

La République a beaucoup de chances favorables, mais une des meilleures c'est la division de ses adversaires.

La discorde, ou du moins le désaccord, règne dans les camps dynastiques. Dans la famille des Bonaparte et dans celle des Bourbons, l'harmonie est visiblement rompue entre les partisans de la branche aînée et de la branche cadette. On ne s'y entend ni sur les principes, ni sur la conduite, ni sur le but, et ces dissentiments, de plus en plus accentués, désorganisent chaque jour davantage des partis que tant de causes diverses affaiblissent depuis longtemps.

Un fait caractéristique met aujourd'hui cette situation en lumière en ce qui concerne les rapports des orléanistes et des légitimistes.

On sait que, le 29 de ce mois, un banquet doit avoir lieu au château de Chambord pour célébrer l'anniversaire de la naissance du dernier héritier de la branche aînée des Bourbons. Notre confrère, M. Hervé, directeur du journal *le Soleil*, l'organe et le confident habituel du parti des d'Orléans, a été invité à cette fête légitimiste. Il a décliné cette invitation, sur le motif qu'on pourrait y voir l'indice d'un accord entre le parti de la monarchie constitutionnelle et celui de la monarchie traditionnelle, tandis qu'ils sont plus éloignés que jamais l'un de l'autre.

Cette déclaration aura sans doute un grand retentissement, car elle constate la rupture d'une alliance que l'on pouvait croire encore intime. Cependant elle n'étonnera que ceux qui ne se rendent pas bien compte de l'état des partis.

Le mouvement de 1830 a été autre chose que la substitution d'une dynastie à une autre. Ce fut la première application du droit populaire et l'abolition du droit divin. L'élection remplaça désormais l'hérédité légitime. Le roi reçut la Charte des mains des représentants du peuple au lieu de l'octroyer de sa propre autorité. Le régime parlementaire fut inauguré sans réserve. La nouvelle monarchie se fit honneur de se rattacher directement à la Révolution de 89. Elle en arbora le drapeau aux trois couleurs ; elle en consacra les conquêtes essentielles, et l'on peut dire, non sans raison, que la royauté de Juillet était entourée d'institutions républicaines.

Les princes d'Orléans, en se soumettant au comte de Chambord et en consentant à devenir dauphins, de prétendants qu'ils étaient, n'ont pu rayer ce passé de la mémoire de leurs partisans, ni de l'histoire. Pour devenir légitimistes, les constitutionnels de 1830 auraient dû donner un éclatant démenti à toutes leurs traditions libérales, brûler ce qu'ils ont adoré et adorer ce qu'ils ont brûlé. Si le comte de Paris, pour consacrer dans l'avenir la légitimité de ses droits au trône, a pu accomplir ce sacrifice, imité de Clovis, le parti orléaniste n'a pas eu cette force d'âme.

Depuis lors, l'abîme s'est creusé et élargi de plus en plus.

Soleil.

Personne ne conteste plus, dans la presse française ou étrangère, l'authencité des déclarations que le prince chancelier de l'empire de Russie a bien voulu faire, à Bade, à l'un des principaux collaborateurs du *Soleil*.

Les journaux qui avaient mis en doute l'exactitude de cette conversation, lorqu'elle fut reproduite dans nos colonnes, annoncent maintenant quelle a donné lieu à un échange d'idées entre notre ministre des affaires étragères et le marquis de Salisbury, chef du *Foreign-Office* anglais, ce qui prouve surabondamment à quel point elle a été prise au sérieux par les chancelleries européennes.

Aujourd'hui, passant d'un extrême à l'autre, on veut voir dans cette conversation la preuve de je ne sais quelle combinaison ténébreusement préparé et habilement machinée pour lancer la France dans une voie d'aventures qui commencerait par une alliance russe pour aboutir à une guerre de revanche. On mêle à cette combinaison, que quelques-uns appellent une intrigue, le nom de personnages haut placés, d'hommes politique considérables, qui étaient fort tranquillement à la campagne, aux bains de mer ou aux eaux, lorsque le fait s'est passé et qui l'ont connu comme tout le monde, en ouvrant le numéro du *Soleil* du mardi 9 septembre, présent mois.

La vérité, est-il besoin de le dire, est infiniment plus simple et n'a pas la moindre ressemblance avec le roman à sensation éclos de l'imagination féconde de certains journalistes étrangers. Il n'y a eu aucune combinaison machiavélique, aucune intrigue ténébreuse.

Il n'y a eu qu'un journal, sérieusement fait et voulant être sérieusement renseigné ; un journal préoccupé, comme l'étaient les chancelleries elles-mêmes, d'une situation politique qui lui paraissait à la fois intéressante et obscure, un journal qui, naturellement, a cherché à se renseigner sur cette situation.

Ce journal est allé droit au but : il s'est adressé respectueusement, mais nettement, à l'homme éminent et considérable qui pouvait mieux

que personne expliquer cette situation et pouvait avoir dans les circonstances présentes intérêt à le faire.

Ici qu'on nous permette d'ouvrir une courte parenthèse pour donner quelques explications sur la personnalité de celui de nos collaborateurs qui s'est rendu auprès du prince Gortchacow.

Le nom de Louis Peyramont est un pseudonyme, et ce pseudonyme n'a jamais été employé que dans les colonnes du *Soleil* et par une seule personne chargée spécialement, dans la rédaction du journal, de la politique extérieure. *M. Louis Peyramont* n'est donc pas, comme l'ont cru certains journaux étrangers, *M. Georges de Peyramont*, ancien sous-préfet, fils de l'honorable sénateur de la Haute-Vienne.

Cette simple déclaration suffit pour faire tomber toutes les déductions tirées par certains journaux du fait que nous aurions chargé de cette mission le fils d'un sénateur du centre droit, connu par ces relations avec plusieurs personnalités marquantes du même parti.

Ceci dit, revenons à la question principale, à celle qui intéresse avant tout le public : à la question de savoir si nous avons, oui ou non, compromis à un degré quelconque la politique de la France en cherchant à nous renseigner exactement sur la situation réciproque de la Russie et de l'Allemagne, du tzar et de l'empereur Guillaume, du prince Gortchacow et du prince de Bismarck.

Outre que le premier devoir d'un journal est de se renseigner et de renseigner ses lecteurs, la France avait suivant nous, un intérêt de premier ordre, à savoir exactement où en était l'alliance des trois empereurs qui a été depuis plusieurs années, le pivot de toute la politique européenne. N'eussions nous fait qu'apporter une faible lumière sur ce point (et nous croyons en avoir apporté une très considérable), nous aurions rendu, à notre sens, un sérieux service au pays, à sa politique, et même à son gouvernement.

Quant à l'accusation de vouloir jeter la France dans des aventures, nous n'avons pas besoin de la refuter. La France ne se jette pas dans des aventures parce qu'elle prend acte des déclarations sympathiques qui peuvent lui être adressées.

Voici l'opinion de divers journaux sur la lettre de M. Edouard Hervé :

Figaro.

Nous avons publié la lettre de M. Hervé, rédacteur en chef du *Soleil*, déclinant l'invitation à lui adressée par les organisateurs du banquet du 29 septembre à Chambord.

Il paraît que M. Hervé s'est montré fort surpris de l'interprétation donnée généralement aux déclarations qui terminent sa lettre.

Au dire d'une personne qui nous rapporte presque textuellement les paroles de M. Hervé, ces déclarations sont expressément personnelles : M. Hervé n'a pris l'inspiration de personne, n'a exprimé que sa seule opinion ; ce serait une erreur, presque une calomnie, que d'interpréter sa lettre dans le sens d'une rupture qui n'existe pas et ne peut exister.

« — Le fait est tout simple, aurait dit M. Hervé. Le parti légitimiste, tranchons le mot, l'extrême droite, organise à Chambord une manifestation politique. Avant de prendre part à une manifestation de ce genre, quelle qu'elle soit, j'ai pour principe de tenir expressément à savoir en quoi elle consiste, quel est son caractère et à quoi elle engage. Or, j'ignore absolument, complétement, en quoi consiste celle-ci : aucune démarche, aucune entente préalable n'a eu lieu. C'est uniquement de cette absence d'accord que j'ai voulu parler dans ma lettre : accord entre les idées, accord sur les moyens, accord sur le programme. En cet état, j'ai jugé sage de m'abstenir. »

Nous croyons savoir, en outre, que l'invitation adressée à M. Edouard Hervé se fondait sur la place « qu'il occupe dans la presse royaliste, et sa haute notabilité » — ces termes sont à peu près textuels. Notre confrère avait donc tous les droits possibles à réserver sa personnalité de journaliste et à ne pas l'engager dans une campagne dont il ne connaissait pas les conditions.

***

Au dire du *Constitutionnel*, la lettre de M. Hervé, est à la fois curieuse et grave, et ne manquera pas de produire une sensation vive.

Le *Gaulois* estime qu'elle est un adieu mélancolique, mais assez net, au système qu'on appelait encore, il y a trois mois, le lendemain de la mort du prince impérial, la *monarchie unie*.

Le *Siècle* croit que les Orléanistes, lors de la fusion se sont compromis sans profit. « L'orléanisme a figuré, dit-il, au premier rang de la coalition cléricale, il n'en sortira pas; il est condamné à y rester. »

Pour le *XIXe Siècle* il lui est « impossible, assure-t-il, de découvrir un gros évènement politique dans cette petite histoire d'une invitation à dîner. »

France.

ASSEZ DE DISCOURS !

Nous avons la conviction profonde d'exprimer, sans exagération, mais sans réserve, le sentiment public en criant à nos ministres en tournée : *Assez de discours !*

M. Jules Ferry à Bordeaux, Toulouse et Perpignan, et M. Lepère à Besançon, Montbéliard et Belfort, ont vraiment dit tout ce qu'ils devaient dire — quelquefois plus. Il est temps de mettre un terme à cette éloquence officielle, permise tout au plus à une nation triomphante, mais qui devrait être rigoureusement interdite à un peuple laborieux, pénétré de ses devoirs et sachant mesurer la grandeur de la tâche qu'il lui reste à parfaire encore.

A Perpignan, M. Jules Ferry a prononcé un éloge, non pas exagéré, certes, mais superflu du président actuel de la République. Il a trouvé des mots éclatants pour louer la modestie, et des phrases orgueilleuses pour exalter la dignité tranquille de M. Jules Grévy.

A Montbéliard, puis à Belfort, M. Lepère a bu à nos forteresses, ce qui ne leur ajoutera pas une casemate de plus, et il a vanté la puissance de notre système défensif, ce qui n'équivaut pas à une pièce de 138.

Libre aux hommes politiques, dont la présence aux affaires ne nous vaut encore aucun progrès réel, de s'imaginer que les acclamations populaires, acquises au régime qu'ils représentent, s'adressent à leurs programmes ou à leurs personnes; mais nous nous permettrons de penser qu'à la République, véritable héroïne de toutes ces fêtes, un peu plus de retenue de la part de ses secrétaires d'Etat, conviendrait beaucoup mieux.

Cette République, qui est en possession de la faveur publique, il faut se garder de la *banaliser* en quelque sorte par un tas de harangues toutes faites où ce que l'on dit de plus clair, c'est que l'on n'a rien à dire.

Assez de discours !

CHRONIQUE LOCALE

L'horloge municipale, qui a tant fait parler d'elle avant de vivre, est aujourd'hui en plein mouvement. C'est une pièce sérieuse, à *force constante*, pour employer un terme du métier, capable de nous donner l'heure avec exactitude. Munie d'une pile et de fils conducteurs, elle pourrait à un moment donné faire concorder toutes les sonneries des horloges de la ville. Dans la nuit, son cadran flamboyant laisse voir très distinctement les heures aux promeneurs attardés et égaie la façade de l'Hôtel de Ville. Un seul point à reprendre dans tout cet ensemble très bien conçu, c'est la mesquinerie de la sonnerie. La moindre horloge de campagne ferait honte, sous ce rapport, à la belle citadine. A cent mètres il est impossible d'entendre sonner les quarts et les heures au milieu des bruits de la ville.

Nous savons que l'honorable architecte municipal partage à cet égard le désappointement général. Lorsqu'on a pu dépenser près de 4,000 fr. en accessoires de toute sorte, on concevrait difficilement qu'on ne pût affecter 1,000 fr. de plus à l'achat de cloches plus retentissantes. Ceci n'est plus du détail, c'est de nécessité première. Une horloge publique est aussi utile par sa sonnerie que par son cadran.

La revue d'honneur du 7e de ligne a été passée hier matin, sur les allées Fénelon, par le général de division, M. Paturel. Dès sept heures, les troupes étaient échelonnées par bataillons, dans un ordre parfait. C'est un spectacle vraiment imposant que celui d'un régiment sous les armes, en grande tenue, immobile, tiré au cordeau, officiers et soldats à leur place, le colonel parcourant rapidement les rangs, la note aigüe du clairon annonçant l'arrivée du général.

M. le général Paturel et M. le général de brigade Mangin sont arrivés à 7 heures un quart. Ils ont parcouru à pied le front des troupes, tandis que la musique exécutait l'hymne national ; puis quelques manœuvres de bataillon ont eu lieu. A neuf heures, le colonel Tarayre a repris le commandement de son régiment. Par une série de mouvements habilement exécutés, les bataillons se sont massés au bout des allées, et le défilé a commencé avec une rectitude digne d'éloges.

INSTITUTION VALETTE.

La rentrée des classes est fixée au 6 octobre.

Le *Temps* dément la nouvelle publiée par un journal disant que le ministre des finances préparerait un projet de conversion de la Rente, consistant à lui substituer des valeurs à lots.

Nous lisons dans l'*Echo du Quercy*, de Figeac :

M. Abeille, notre nouveau Sous-Préfet, a reçu, jeudi dernier, la visite officielle du personnel des diverses administrations de la ville.

Dans ces courtes entrevues, M. le Sous-Préfet, s'est montré fort sympathique et a produit le meilleur effet.

On annonce le prochain mariage de Mlle Jeanne Murat, fille de M. le comte Joachim Murat, député du Lot, avec M. le comte Laurent de Gouvion Saint-Cyr, ancien officier d'ordonnance de M. le maréchal de Mac-Mahon, et qui remplit aujourd'hui ces mêmes fonctions auprès de M. le général Appert, commandant en chef à Orléans.

Les plaintes contre les irrégularités de l'administration de M. Cochery redoublent.

Les dépêches, particulièrement, éprouvent des retards insensés : un télégramme adressé de Montbéliard au *Petit Parisien* à 4 heures du soir, ne lui a été remis qu'à 2 heures du matin.

Dans sa séance du 23 septembre 1879, le conseil de guerre de la 17e région du corps d'armée, à rendu les jugements suivants :

1° S..., caporal au 59e de ligne, condamné à trois ans de prison pour désertion à l'intérieur en temps de paix ;

2° M..., brigadier au 18e d'artillerie, condamné à deux mois de prison pour voies de fait envers un inférieur sans motifs légitimes ;

3° V...., soldat au 59e de ligne, condamné à trois ans de travaux publics pour désertion à l'étranger avec emport d'effets militaires ;

4° M..., réserviste, classe de 1872 (Lot), condamné à six mois de prison pour insoumission.

AVIS

Les porteurs et titulaires d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 à long terme, sont informés qu'ils peuvent toucher à la Trésorerie générale du département, dès le 1er Octobre, et sans aucune retenue pour escompte, leurs coupons et arrérages échéant le 1er Novembre 1879.

Nous apprenons que la campagne théâtrale s'ouvrira à Cahors, du 15 au 20 octobre. M. Morvand va nous arriver avec une troupe fort bien composée, paraît-il. L'intelligent directeur a compris que l'élément de son succès parmi nous, était le mérite réel de ses pensionnaires.

Nous donnerons la composition de la troupe aussitôt qu'elle nous sera connue.

LES CHAMPIGNONS

La quantité des champignons apportés à Cahors ces derniers jours est incalculable.

Ce cryptogame qui, en temps ordinaire, est relativement assez cher se vendait à des prix plus que modérés : pour 1 fr. 25, on 1 fr. 50 on pouvait en avoir une corbeille pleine.

Les inspecteurs de comestibles apportent un soin scrupuleux à l'examen de ce produit, et tout ce qui a été vérifié par eux peut être consommé en toute confiance. Mais on n'a pas partout les mêmes moyens de contrôle ; de là, les accidents graves qui se produisent.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

27 Septembre 1879. (75)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XXVII

SAIDA.

Une heure après, les chrétiens trouvent des soldats turcs placés à toutes les portes d'Hasbaya ; ils avancent : les Turcs les couchent en joue, menaçant de faire feu sur tous ceux qui tenteraient de quitter la ville.

Les soldats, arrivés comme défenseurs, se faisaient oppresseurs. Les malheureux chrétiens, comprenant qu'ils ne pouvaient résister, se résolurent à obéir au gouverneur. Ils déposèrent leurs armes. Le soir, tous les chrétiens étaient enfermés dans le sérail de Hasbaya, sous la *protection de l'autorité turque*, et les armes étaient remises à Osman-Bey.

Reproduction interdite.

Or, sait-on ce que fit de ces armes le général turc ? Il envoya, et ceci est de la plus grande authenticité, je le garantis, il envoya la moitié de ces armes aux Druses campés à Chaya, et l'autre moitié à Akmed-Pacha, de Damas, qui sans doute en avait besoin pour organiser ses massacres. Qu'est-ce que le *Morning Chronicle* peut répondre à cela ?

Le chef des Druses égorgeurs était le trop fameux Saïd-Djomblatt, et il avait pour sœur une femme de cinquante ans, veuve et mère de trois filles, laquelle passait pour avoir beaucoup d'esprit, et exerçait une grande autorité sur les décisions des *oukala* ou sages. Elle se nommait Néfié.

Une légende, admise comme vérité par les Druses, raconte que *Hakem*, leur dieu ou leur prophète, avait toujours avec lui deux ou trois vieilles femmes chargées de s'introduire, sous divers prétextes, dans les maisons pour connaître les secrets des familles. Ces femmes étaient devenues des prêtresses. Depuis cette époque les Druses ont sans cesse admis quelques femmes, des prêtresses, dans leurs réunions mystérieuses, et l'une d'elles a toujours une grande influence sur ses coreligionnaires. La sœur de Saïd-Djomblatt était ainsi élevée à l'état de ministre de la religion, ce qui lui valait le titre de Set-Néfié. Ce qui donnait encore plus d'importance à cette femme, c'est que dans la croyance des Druses, l'âme de *Kayem-el-Hak* (le soutien de la vérité), l'un de leurs dieux, l'une des *cinq incarnations de la sagesse divine*, avait passé dans le corps de Djomblatt et de Nefié.

Cette femme devait jouer un rôle important dans l'infâme tragédie dont le premier acte était accompli. Il y avait plus d'une semaine que les chrétiens, se fiant à la parole d'Osman-Bey, étaient enfermés dans le sérail de Hasbaya. Ils étaient dans un dénûment absolu ; ils manquaient de tout : ils mouraient de faim et de soif. Il y avait de l'eau cependant dans les bassins des jardins du sérail ; mais les Druses, par un raffinement de cruauté, avaient détourné les canaux et empêché les eaux de couler dans Hasbaya.

Osman-Bey alla trouver alors les chrétiens et leur déclara que, ne pouvant répondre d'eux, il allait les expédier à Damas, et il les engagea à prendre sur eux tout ce qu'ils avaient de plus précieux et qui pouvait être caché dans leurs maisons, afin de tout emporter dans leur fuite.

Le 8 juin, au moment où les chrétiens, préparés, espéraient partir avec une escorte promise par Osman-Bey, trois cents cavaliers druses, appartenant à Saïd-bey-Djombatt et conduits par Ali-bey-Oumadi, arrivèrent à Chaya, aux portes de Hasbaya. Cette nouvelle porta à son comble l'alarme des chrétiens ; mais Osman-Bey leur fit dire que ces cavaliers druses venaient pour prendre Set-Néfié, afin de l'escorter jusqu'à Mouktara, chez son frère.

Le 9, la prêtresse quitte Hasbaya et se rend à Chaya au milieu de son escorte. Là un grand conseil est tenu avec Osman-Bey. Le même jour, soixante-sept Grecs schismatiques et leur curé sont enfermés dans le sérail, et parqués avec les autres chrétiens prisonniers.

Quatre-vingt-dix Grecs avaient été arrêtés à Haraoun ; quelques-uns avaient consenti à apostasier, à se faire musulmans pour sauver leur liberté, mais les soixante-sept détenus avaient refusé.

Dans le sérail il y avait plus de deux mille chrétiens : tous attendaient avec anxiété le moment de partir pour Damas.

« Demain, à une heure, leur fit dire Osman-Bey, vous partirez. »

Et le lendemain, à l'heure dite, les Druses, excités par Set-Néfié, les Turcs, commandés par Osman-Bey, descendirent comme une nuée d'égorgeurs sur Hasbaya, entrèrent dans le sérail et attaquèrent les chrétiens désarmés et sans défense. Hommes jeunes et vieillards, femmes et prêtres, jeunes filles et enfants, rien ne fut épargné. La boucherie fut complète, des ruisseaux de sang inondèrent le village. Les Druses ne cessèrent le carnage que lorsque pas un chrétien ne fut encore debout. Ils étaient deux mille ! *dix-huit cents* furent massacrés ; les deux cents qui échappèrent n'évitèrent la mort qu'en se cachant, blessés déjà, sous les monceaux des cadavres.

Alors le pillage et la destruction continuèrent leur œuvre, et le soir les cinq cents maisons chrétiennes ne présentaient plus qu'un amas de ruines noircies par l'incendie.

(*A suivre.*)

LE TOUR DU MONDE *Nouveau journal des Voyages*. — Sommaire de la 977e livraison (27 septembre 1879). — La République d'Haïti, ancienne partie française de Saint-Domingue, par M. Edgard La Selve, professeur au lycée national Pétion, du Port-au-Prince (1871). — Texte et dessins inédits. — Dix gravures de G. Vuillier, H. Clerget. T. Wust, Th. Weber et Sirouy.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

On ne saurait donc prendre trop de précautions. Indépendamment des espèces vénéneuses, peu faciles souvent à reconnaître, tous les champignons peuvent devenir pernicieux. On doit notamment rejeter les champignons passé fleur, c'est-à-dire qui commencent à perdre leur éclat, qui se flétrissent ou se décomposent. Dans ces conditions, ils deviennent fades, purgatifs et dangereux.

L'émétique, l'eau chaude, les adoucissants sont les remèdes à administrer dans ces circonstances. L'on a remarqué que les acides, tels que le vinaigre, le jus de citron, atténuent considérablement le mauvais effet des champignons, quels qu'ils soient, et que l'ébulition leur enlève souvent leurs qualités malfaisantes.

UNE VACHE BIEN CHÈRE

Un procès qui durait depuis longtemps vient d'être mis à fin par la cour d'appel de Dijon. le fait suivant loi avait donné naisssance :

Un jour de foire, un paysan du département de l'Yonne avait acheté une vache, qu'il attacha à la porte du jardin du cabaret où il fut se désaltérer avec un ami. Pendant qu'il chopinait une servante passa à côté de la vache, qui la renversa et lui cassa la jambe. Il y eut citation de police correctionnelle pour blessure par imprudence, mais le tribunal jugea qu'il n'y avait pas délit et renvoya la prévenue. La victime l'assigna alors au civil, en lui demandant 3,000 fr. de dommages-intérêts. Le même tribunal déclara que l'acquittement correctionnel avait éteint l'action civile par une fin de non-recevoir. Appel devant la cour de Besançon, qui confirma. Pourvoi en cassation. La cour cassa en effet et renvoya les parties devant la cour de Dijon, qui, par arrêté du 6 décembre, a condamné le propriétaire de la vache, comme civilement responsable de l'accident à 3,000 fr. de dommages-intérêts et aux frais dont la somme est considérable. La note à payer s'élève ainsi à 5 ou 6,000 fr. pour une vache.

L'Homme-locomotive, dont nous avons déjà parlé est arrivé à Agen, vendredi matin à 11 heures.

Parti, jeudi de Toulouse, à 10 h. 1/2 du matin, il pensait venir coucher à Agen, mais le mauvais temps qu'il a eu à supporter pendant sa route l'a obligé de s'arrêter à Valence-d'Agen, où il a passé la nuit.

Il est parti de cette localité à 8 h. 1/2 et est arrivé à Agen à l'heure que nous avons indiquée plus haut.

Il s'est rendu immédiatement à la Mairie pour faire mentionner sur son livret l'heure de son arrivée.

Puis, il es' allé se rafraîchir, et à 1 h. il s'est remis en route pour Bordeaux où il arrivera demain vers deux ou trois heures de l'après-midi.

Nous avons vu cet extraordinaire marcheur : c'est un homme d'une taille moyenne, aux formes athlétiques, au teint brun, cheveux frisés, d'un noir de jais ; l'ensemble de sa personne est très agréable. Il est vêtu d'un costume bleu, bordé de blanc, pareil à ceux des baigneurs.

Nous lui avons demandé s'il se ressentait de son voyage, il nous a dit que non, et que c'est la journée d'hier qui avait été la plus mauvaise pour lui.

New-York, 24 septembre.

Une perturbation atmosphérique arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la France entre le 25 et le 27. Elle sera accompagnée de fortes pluies et de bourrasques de l'est au sud-ouest.

Son influence s'étendra probablement à la Norvége.

(*New-York Hérald.*)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 20 au 27 septembre

Naissances.

Gènies, Marie, de cette ville.
Théron, Ludovic, rue Coin de Lastié.

Mariages.

Guénard, Paulin, et Tauran, Louise.
Escarrié, Antoine, et Francoual, Catherine.

Décès.

Couderc, Louis, 4 mois, rue Brives.
Guiraudet, Calixte, 5 mois, à Cavaniès.
Boi, Augustine, 10 mois rue de la Liberté.
Blanc, Firmin, 2 mois, rue des Augustins.
Gaubert, Urbain, 4 ans, aux Ramonets.
Baudel, Agathe, 66 ans, aux Hortes.
Labouisse, Victor, ancien aumonier, 72 ans, rue Jean XXII.
Baudel, Rose, 67 ans, rue Nationale.
Rival, Anne, 73 ans, cul de sac Lapassade.
Rougiés, Marie, 31 ans, rue St-André.
Armand, Pierre, ancien sous-préfet, 76 ans, rue du Château.
Selvès, Georges, 3 mois, rue Donzelle.
Bruel, Antoine, 60 ans, à Cabessut.

CALENDRIER DU LOT. — *Octobre.*

JOUR	JOUR	SAINTS	FOIRES.
28	Diman.	s Wenceslas.	
29	Lundi.	s Michel, Arc.	St-Chamarand, Beauregard, Grézels, Gramat.
30	Mardi.	s Jérôme.	
1	Mercr.	s Rémi	Cahors, Puy-l'Evêque, Rouquayroux, Dégagnac.
2	Jeudi.	ss Anges Gar.	Frayssinet-le-Gélat, Laramière.
3	Vend.	s Denis.	Bagnac.
4	Samedi	s François d'A.	Lalbenque, St-Cernin, Fons, Sousceyrac.

Lunaisons du mois de Septembre.

D. Q. le 8, à 1 h. 53 du soir.
N. L. le 15, à 3 h. 18 du soir.
P. Q. le 22, à 6 h. 27 du matin.
P. L. le 30, à 2 h. 19 du matin.

Les jours diminuent de 1 h 47 m.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 26 septembre, soir.

On mande de Lahore :

Le choléra a éclaté parmi les troupes anglaises à Peslawur.

Les difficultés des transports dans les défilés de Khyber sont immenses.

Bourse de Paris

Cours du 27 Septembre.

Rente 3 p. °/₀	83.75
— 3 p °/₀ amortissable	86 60
— 4 1/2 p. °/₀	113 00
— 5 p. °/₀	118 72 1/2

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 26 sept.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.220 »	3.210 »
Crédit foncier	1.115 »	1.017 »
Orléans-Actions	1.185 »	1.185 »
Orléans-Obligations	386 »	387 25
Suez	747 50	747 50
Italien 5 °/₀	80 80	80 55

Etude de Me Auguste SOURBIEU, avoué licencié à Cahors, rue de la Mairie.

VENTE

EN CINQ LOTS

Sur les lieux, par le ministère de Me CARAYON, notaire à Castelnau-Montratier,

de divers immeubles

Appartenant aux mineurs CHAZARENC.

L'adjudication aura lieu le Dimanche vingt-six octobre mil huit cent soixante dix-neuf, à 2 heures de relevée, au lieu de la Tour d'Etienne, commune de Flaugnac, canton de Castelnau-Montratier.

Suivant jugement rendu le dix-neuf août mil huit cent soixante dix-neuf, enregistré, le tribunal de première instance de Cahors, homologuant la délibération prise par le conseil de famille des mineures Antoinette et Philomène Chazarenc, devant et sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Castelnau-Montratier, le dix août mil huit cent soixante dix-neuf, a ordonné qu'il serait procédé à la vente aux enchères publiques, sur les lieux, par le ministère de Me Carayon, notaire à Castelnau-Montratier, de divers immeubles appartenant aux mineures Chazarenc et dépendant de la succession du sieur Barthélemy Chazarenc et de la dame Jeanne-Baptiste Calvet, mariés, leur père et mère.

En conséquence et aux requêtes, poursuites et diligence du sieur Guillaume Bosc, cultivateur, demeurant et domicilié au lieu des Martinets, commune de Fontanes, canton de Lalbenque, agissant en qualité de tuteur spécial des mineures Antoinette et Philomène Chazarenc, issues du mariage de feu Barthélemy Chazarenc avec Jeanne-Baptiste Calvet aussi décédée, ledit sieur Bosc nommé aux dites fonctions, suivant délibération du conseil de famille desdites mineures prise devant et sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Castelnau-Montratier, le dix août mil huit cent soixante dix-neuf, enregistré, lequel a constitué pour son avoué près le tribunal de première instance de Cahors, Me Auguste Sourbieu, y demeurant.

En présence du sieur Joseph-François Calvet, propriétaire à Palesy, commune de Castelnau-Montratier, pris en qualité de subrogé-tuteur desdites mineures, nommé aux dites fonctions par délibération sus énoncée du dix août mil huit cent soixante dix-neuf.

Il sera procédé, le dimanche vingt-six octobre mil huit cent soixante dix-neuf, à deux heures précises de relevée, au lieu de la Tour d'Etienne, commune de Flaugnac, canton de Castelnau-Montratier, par le ministère de Me Carayon, notaire audit Castelnau, à la vente des immeubles dont s'agit et dont la désignation suit, telle qu'elle a été insérée au cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente et déposé en l'étude dudit Me Carayon, notaire, ou toute personne peut en prendre connaissance sans déplacement.

DÉSIGNATION

Premier lot.

Une terre, vigne et friche au Causse du Trouillé, commune de Flaugnac, formant les entiers numéros 323, 324 et dix-huit ares du numéro 322 section G de la matrice cadastrale de cette commune, formant en tout une contenance de trente-neuf ares soixante centiares.

Il est à remarquer que le numéro 323 est porté sous le nom de Bouzerand (Etienne), à Sabatié.

Deuxième lot.

Une terre, vigne et friche au Causse du Trouillé, numéros 317 et 318 dudit plan, même section, d'une contenance de cinquante-huit ares cinquante centiares.

Troisième lot.

1° Un article de terre labourable sis sous la Tour d'Etienne, dite commune de Flaugnac, numéros 223, 224 dudit plan, même section G, d'une contenance de cinquante-cinq ares vingt centiares ;

2° Un bois et friche au lieu de Pech de Cougnol Etienne, comprenant seize ares environ, du numéro 236 du plan, même section ; quarante-trois ares environ du numéro 234 ; dix ares cinquante centiares environ du numéro 228 et l'entier numéro 229 pour une contenance de vingt-sept ares soixante-dix centiares, ce qui forme une contenance totale de quatre-vingt-dix-sept ares trente centiares ;

3° Un bois et vigne au Causse du Trouillé, numéros 312, 315, 316, quatorze ares soixante-dix centiares du numéro 234 et l'entier numéro 235, ce qui forme une contenance de quatre-vingt-treize ares soixante-dix centiares.

Il reste à remarquer que les parties des numéros 232 et 228 comprises dans ce lot sont portées mal à propos à la matrice cadastrale sous le nom de Vallet (François), père et fils, à la Tour d'Etienne, commune de Flaugnac, qui en payent l'impôt.

Quatrième lot.

Bois, vigne, friche, terre et bâtisses à la Grèze, dite commune de Flaugnac, formant les numéros 240, 241, 246, 247, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 261, 263, 264 et 265 dudit plan, même section G, pour une contenance totale de cinq hectares soixante-dix ares trente centiares.

Cinquième lot.

1° Un article de terre labourable et pré au lieu du Cambon d'Etienne ou sous la fontaine, numéros 213, 214, 217 et 218 du plan de la même commune de Flaugnac, même section, d'une contenance de un hectare seize ares quatre-vingt-onze centiares et d'un revenu net de soixante-seize francs quatorze centimes ;

2° D'un article de vigne à la Grèze, formant les numéros 248, 249 et 251, formant en tout une contenance de un hectare cinquante centiares.

Mises à prix.

Les enchères s'ouvriront sur les mises à prix fixées par le jugement du dix-neuf août mil huit cent soixante dix-neuf, savoir :

Pour le premier lot, sur la mise à prix de cent vingt francs, ci..... 120 fr.
Pour le deuxième lot, sur la mise à prix de quatre-vingt-dix francs, ci.... 90 fr.
Pour le troisième lot, sur la mise à prix de trois mille francs, ci..... 3,000 fr.
Pour le quatrième los, sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs, ci. 2,500 fr.
Pour le cinquième lot, sur la mise à prix de quatre mille cinq cents francs, ci. 4,500 fr.

Fait et rédigé le présent placard par moi avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-sept septembre mil huit cent soixante dix-neuf.

Signé : AUGUSTE SOURBIEU.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent soixante dix-neuf Fo Co Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : GISBERT, *receveur*.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : VINGT MILLIONS de francs

16, rue Le Peletier

En réponse à la lettre-circulaire adressée aux divers établissements de crédit par MM. Dreyfus, Gellinard et Porto-Riche, prétendant parler au nom du Crédit Général Français, le nouveau Conseil d'administration, nommé par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 20 septembre courant, a transmis de son côté aux Institutions financières la communication suivante :

MONSIEUR,

Vous n'ignorez pas les causes du grave conflit qui a divisé l'ancienne administration du Crédit Général Français. Obéissant à un impérieux devoir, et agissant dans l'exercice de leur droit inscrit formellement dans les statuts, (art. 24 : *l'Assemblée générale peut être convoquée extraordinairement, soit par les administrateurs*, SOIT PAR L'UN D'EUX), MM. Blanchard et de Paniagua se sont empressés de porter le différend devant les actionnaires, juges naturels du Conseil d'Administration, et les ont convoqués pour le 20 septembre, en Assemblée générale extraordinaire.

MM. Dreyfus, Gellinard et Porto-Riche, redoutant sans doute le jugement de leurs commettants, ont essayé d'abord d'empêcher la réunion de cette Assemblée, en publiant, sans aucun droit, dans le *Moniteur des tirages financiers*, un avis aux actionnaires dans lequel ils contestaient la validité de la convocation et attaquaient leurs collègues, MM. Blanchard et de Paniagua. Pour rétablir la vérité, ceux-ci ont adressé leur réponse au *Moniteur des tirages financiers*, mais au mépris de la loi, elle n'a pas été insérée et le gérant, à raison de ce refus d'insertion, a été condamné le 28 courant, par le Tribunal de police correctionnelle.

Cependant, l'Assemblée a eu lieu, et sur 40,000 actions, 19,365 y étaient représentées. En outre les propriétaires de 2,300 actions, qui, possédant chacun moins de 20 actions, ne pouvaient pas statutairement assister à l'Assemblée, avaient envoyé leur adhésion expresse à MM. Blanchard et de Paniagua.

Entre autres résolutions, l'Assemblée a prononcé *à l'unanimité*, la révocation de MM. Dreyfus, Gellinard et Porto-Riche comme administrateurs, et a nommé leurs remplaçants.

C'est contre ce verdict que ces trois Messieurs protestent. Ils jouent un jeu désespéré et essayent de gagner du temps. De même qu'ils dédaignent les prescriptions de la loi, ils ne veulent tenir aucun compte du jugement des actionnaires.

Avant l'Assemblée, ils n'avaient à eux trois aucun droit pour parler au nom du Crédit Général Français, puisqu'aux termes des statuts, article 19, *aucune résolution ne peut être prise que du consentement de quatre administrateurs au moins*. Après l'assemblée, ils n'ont plus même l'apparence d'un droit quelconque.

La Justice dira très-prochainement son dernier mot sur leur conduite. Nous avons provoqué sa décision ; nous l'attendons avec respect. Mais quoiqu'il nous répugne d'entretenir le public de ce débat, nous sommes obligés de le mettre en garde contre certaines éventualités, et de déclarer que le *Crédit Général Français* ne reconnaîtra aucun des engagements pris par MM. Dreyfus, Gellinard et Porto-Riche, qui ont cessé d'en faire partie.

Agréez, etc.

Le Conseil d'administration :

CH. BLANCHARD, *Président* ;
L. DE PANIAGUA, E. BYSE, A. BERNARD,
P. LÉVÊQUE, *administrateurs*.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 356e livraison (27 septembre 1879). — TEXTE : Mandarine, par Mme Zénaïde Fleuriot. — La pêche du Thon, par Th. Lally. — Le malade, par Ch. Schiffer. — Robert Darnetal, par Ernest Daudet. — L'Odeur et les parfums, par Sérullas. — A travers la France : Embrun, par A. Saint-Paul.

DESSINS : C. Delort, Weber, Sahib, Schrader.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie,; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaul); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liége, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871: Mme Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes, et nausées. — N° 46, 270: M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744; le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49, 522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse,

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte. 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La *Revalescière chocolatée*, rend l'appétit bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr; 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.. de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Eucoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à *Cahors, Vinel, pharmacien*,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Mardi 30 Sept. et Mercredi 1er Octob. 1879.

PLACEMENT DE 60,000 BONS

DE

L'ASSURANCE FINANCIÈRE

AUX CAISSES DE LA

Société de Dépôts et de Comptes Courants

2, place de l'Opéra, à Paris.

VERSEMENTS

sous escompte de 5 0/0 l'an pour tout Bon entièrement libéré à la répartition.

En souscrivant.....	50 fr.	600 f.
A la répartition.....	250 —	
Le 15 janvier 1880....	300 —	

Ces Bons sont remboursables à **2,500** *francs.*

Ils donnent droit : 1° Aux annuités à prélever sur les recettes brutes suivants les Statuts; 2° à 45 0/0 dans les bénéfices sociaux; 3° aux remboursements anticipés. La jouissance part du 1er juillet 1879. Le revenu des trois derniers exercices a été, pour chaque bon, de 15 fr., 22 fr. 50 et 30 fr. La progression continue.

Remboursements successifs garantis par des Titres de Rente française.

L'admission à la cote officielle sera demandée.

On peut dès à présent souscrire par correspondance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. TEISSONNIÈRE ✠, Administrateur du Comptoir d'Escompte, etc.
BENOIT-CHAMPY O ✠, Administrateur du Crédit Industriel et Commercial.
E. PASCAL ✠, Administrateur de la Banque d'Escompte et de la *Foncière*.
de MONTGOLFIER O ✠, Administrateur de l'Union Générale.
Baron LE GUAY O ✠, sénateur, administrateur de la Société financière de Paris.
MARCILHACY ✠, membre de la Chambre de Commerce de Paris.
E. JAPY ✠, Président de la Chambre syndicale d'Horlogerie.
BARBIER O ✠, Officier supérieur en retraite.

L'Assurance Financière

Constituée pour 99 ans (décret du 22 janvier 1868).

Statuts déposés chez Me VASSAL, notaire à Paris.

Siége social : 63, rue de Provence, à Paris.

Chaque bon comporte **25** numéros d'ordre remboursables à **100** fr. l'un, dès sa première année, et les remboursements continuent chaque année, en augmentant progressivement.

Le titre de rente correspondant à chaque bon et la capitalisation de ses intérêts assurent *matériellement* le remboursement intégral des 25 nos inscrits sur chaque Bon, soit de **2,500** francs.

Le souscripteur d'un bon, comportant 25 nos remboursables à 100 fr. l'un, a la chance de recevoir, *dès la première année*, et chaque année suivante, autant de fois 100 fr., et il suffit qu'il ait **6** numéros remboursés pour qu'il soit rentré dans une somme égale à son déboursé.

Après remboursement, le Souscripteur **continue à toucher annuellement les revenus du Bon**, tout en ayant, *en plus*, la perspective de recevoir chaque année une ou plusieurs primes de 100 fr. au furet à mesure du remboursement de ses numéros, jusqu'à concurrence de 2,500 fr.

45 % des bénéfices étant affectés à des remboursements *anticipés*, 30 ou 40 ans suffiront pour effectuer en totalité les remboursements.

Consulter pour tous détails le prospectus

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la maison Abel Pilon (A. le Vasseur, gendre et successeur). Cette administration dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le Crédit littéraire et musical présente en effet des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des Colonnies, 2 beaux volumes, contenant 106 cartes gravées et coloriées matière de *dix volumes in*-8°. Prix: **125** francs, payables **20** francs tous les 4 mois. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Grand Atlas universel de Géographie ancienne et moderne, par DUFOUR, le plus complet de tous les atlas, 40 cartes double in-folio colombier sur beau papier, coloriées avec soin, 1 volume relié. Prix: **90** francs; avec étui, **95** fr., payables **20** francs tous les 4 mois. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par CH. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des Sciences. Nouvelle édition, compenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché: **480** francs, payables **50** francs par trimestre. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Le Règne végétal ou traité de botanique générale. 17 beaux volumes grand in-8°, dont 9 volumes de texte et 8 volumes Atlas, contenant plus de 3,000 dessins finement coloriés. Prix, cartonné: **800** francs, payables **60** francs par trimestre. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33. Paris. 3

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Laytou le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

MARQUES DE FABRIQUE — CHRISTOFLE

ORFÉVRERIE CHRISTOFLE

Manufacture à Paris — **COUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC** — Usines à St-Denis et à Carlsruhe

MARQUES DE FABRIQUE — CHRISTOFLE

ORFÉVRERIE, COUVERTS, etc.

Dès le début d'une industrie que **seuls** nous avons créée en France, nous avons toujours eu pour principe de **donner le meilleur produit au plus bas prix possible.** Aussi, nous avons constamment maintenu et souvent amélioré la qualité de nos produits sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité.

Tout produit qui ne porte pas le nom « CHRISTOFLE » en toutes lettres, quelle que soit la dénomination qu'on lui donne, ne sort pas de notre fabrique.

CHRISTOFLE et Cie.

RECOMPENSES OBTENUES
par nous
à l'Exposition universelle de 1878 :

GRAND PRIX
(ORFÉVRERIE)
MÉDAILLE D'OR
(Métallurgie du nickel et ses alliages. Métal blanc.

Pour nos Collaborateurs.

2 médailles d'or. | 2 médailles d'argent.
4 médailles de bronze. | 7 mentions honorables

RÉARGENTURE

Les couverts argentés à bas titre répandus depuis quelque temps dans le public par des négociants dont le métier est de vendre en solde, nous venant en grand nombre pour être réargentés, nous avons dû établir une organisation spéciale pour faire rapidement cette opération. Ces couverts revêtus par nous d'une bonne couche d'argent sont alors susceptibles d'un long usage.

Les couverts et pièces d'orfévrerie peuvent être confiés à nos représentants, dont nous donnons les noms et adresse dans les journaux locaux, et, à leur défaut, à tout bijoutier-orfèvre.

Tout objet réargenté par nous doit porter notre poiçon à la balance ci-dessus représenté.

CHRISTOFLE et Cie.

La meilleure garantie pour les consommateurs qui n'ont pas de fournisseurs attitrés leur inspirant toute confiance est de s'adresser à nos représentants.

Nos représentants à Cahors sont : MM. Mandelli frères, bijoutiers, orfèvres.

Eaux minérales de Miers.

Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS

à Alvignac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes le conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.

Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la *Fontaine minérale de Miers*, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaire.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,

L'Omnibus de l'Hôtel CARBOIS.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS

(9e année) Rue de la CHAUSSÉE-D'ANTIN, 18, Paris.

Propriété de la **Société Française Financière**

(anomyme) au capital de Six millions.

Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers
Paraît chaque dimanche. — 16 pages de texte.
Liste des anciens tirages.
Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS
Paris et Départements **3 FR. PAR AN**
Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'ABONNÉ D'UN AN reçoit **EN PRIME GRATUITE**
Un beau **PORTEFEUILLE FINANCIER**
Traité de Bourse de 400 pages.

GUÉRISON IMMÉDIATE

des RHUMATISMES, NÉVRALGIES et MAUX de TÊTE
En faisant usage continuel de la

Plus de Rhumatismes — **BAGUE ELECTRO VOLTAÏQUE ANTI-RHUMATISMALE** — Plus de Névralgies

BREVETÉ S.G.D.G.

Seule Pile électrique à la portée de tout le monde.
Vente unique à Cahors, chez Mrs Mandelli frères bijoutiers.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers
HUITIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.

PAR AN 4 FRANCS

Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises & étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Voitures, Salines, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Echéance des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

ABONNEMENTS D'ESSAI
2 Fr. LA Première Année

Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE
59, Rue Taitbout — Paris.
LA GAZETTE DE PARIS *a réuni dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 59, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.*

SPÉCIALITÉ DE MACHINES A VAPEUR, ½ FIXES ET LOCOMOBILES
HORIZONTALES ET VERTICALES de 1 à 50 chevaux.

Toutes les pièces du mécanisme de ces machines sont en acier fondu forgé; elles n'exigent jamais de réparations et sont les plus économiques comme achat et depense de combustible.

MÉDAILLE D'OR EXPOSITION 1878

MACHINE HORIZONTALE
Locomobile ou sur patins.
Chaudière à flamme directe
de 3 à 50 chevaux.

MACHINE VERTICALE
de 1 à 20 chevaux.

Toutes ces Machines sont prêtes à livrer.

Envoi franco des Prospectus détaillés.

MACHINE HORIZONTALE
Locomobile ou sur patins.
Chaudière à retour de flamme
de 6 à 50 chevaux.

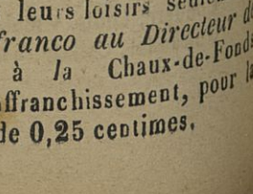

J. HERMANN-LACHAPELLE, Ingénieur-Mécanicien, 144, Faubourg Poissonnière, PARIS

SES SEULES SUR SOCLE BATI ISOLATEUR

A VENDRE

PAILLE, FOURRAGES ET AVOINES.

S'adresser à Monsieur Maurice Desprats, Négociant, à Villeneuve-sur-Lot.

GUANO

DU PÉROU

DISSOUS

ET

SUPERPHOSPHATES DE GUANO

de Ohlendorff & Cie

AZOTE fixé
ACIDE PHOSPHORIQUE
immédiatement soluble
QUALITÉ CONSTANTE
sans pierres ni mottes.
DOSAGE GARANTI

TH. PILTER
24, rue Alibert, PARIS

A VENDRE

Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTUÉJOUL, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

Demande d'Agents

Une ancienne maison de fabrication demande dans tous les pays des agents pour la vente d'*articles indispensables* qui ont obtenu la *Médaille d'Argent* à l'Exposition Universelle de Paris. Les personnes des deux sexes, de toutes conditions, peuvent accepter l'agence et se créer un fort revenu dans leurs loisirs seulement. S'adresser *franco au Directeur de l'Alliance*, à la Chaux-de-Fonds (Suisse). L'affranchissement, pour la Suisse est de 0,25 centimes.